

**Rejets atmosphériques**

Article 18 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’impacts – AM18c

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise à fournir les informations exigées à l’article 18 du Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r.17.1), ci‑après appelé le REAFIE. Ce formulaire d’impact doit faire état de tous les rejets atmosphériques, incluant les odeurs, générés par toutes les activités composant le projet.

Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l’objet d’une déclaration de conformité. Cependant, les émissions provenant des activités en déclaration de conformité et en exemption doivent être incluses dans la modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques'?'.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Si le projet est situé sur le territoire de l’agglomération de Montréal, il n’est pas requis de remplir le présent formulaire. Cependant, il faut obtenir un permis auprès du Service de l'environnement de la Ville de Montréal en regard des rejets dans l'atmosphère.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Normes et critères de qualité de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm)

* Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère
* Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique
* Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique
* Guide d’instruction - préparation et réalisation d’une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques - Projets miniers
* Guide d’estimation de la concentration de dioxyde d’azote dans l’air ambiant

Site Web du ministère – [Échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)

* Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 La demande de modification a-t-elle des répercussions sur les rejets atmosphériques générés dans le cadre du projet (art. 29(4) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 8.

Si vous avez répondu Oui, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour.

1. Descriptions des sources d’émission de contaminants atmosphériques
   1. Description des sources d’émission – source non visée par le RAA

La section vise les émissions atmosphériques qui ne sont pas encadrées par le RAA. L’article 7 du RAA précise que les émissions à l’atmosphère'?' provenant des véhicules automobiles, des aéronefs, des navires et des locomotives ne sont pas visés par le RAA. Cette exemption ne s’applique pas aux sources provenant d’une activité industrielle.

Exemples de source d’émission exemptée du RAA :

* les poussières provenant de la circulation sur une voie publique;
* les aires de manutention sur un chantier routier.

2.1.1 Le projet comprend-il des activités industrielles ou toutes autres activités dont les émissions atmosphériques sont visées par le RAA(art. 18(1) REAFIE et art. 7 RAA)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.2.

2.1.2 Le projet comprend-il une ou plusieurs sources d’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' (art. 18(1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 8.

2.1.3 Décrivez les sources d’émission, les contaminants'?', les impacts susceptibles d’être générés ainsi que les mesures d’atténuation, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Passez à la section 8.

* 1. Description des sources d’émission de contaminant - secteur industriel ou visé par le RAA

2.2.1 Le projet présente-t-il une ou plusieurs sources d’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' (art. 18(1) REAFIE)?

R NR SO

Par exemple :

* une cheminée, un évent émettant des gaz;
* une voie de circulation émettant de la poussière;
* l’entreposage de matières fines;
* un procédé générant des odeurs.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Oui, il est recommandé de contacter la direction régionale du ministère pour une rencontre préalable au dépôt de la demande.

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 8.

2.2.2 Sélectionnez le ou les types de sources d’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' et décrivez toutes les sources d’émission de contaminants présentes en remplissant le tableau indiqué (art. 18(1) REAFIE)?

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Type de source d’émission de contaminant dans l’atmosphère | Tableau à remplir |
|  | Émission de contaminant provenant d’un procédé, d’une activité ou d’un équipement, autre qu'un équipement utilisant des combustibles | **Tableau 2.2.2a** |
|  | Émission de contaminant provenant d’un équipement utilisant des combustibles, autre que des véhicules roulants (exemples : appareil de combustion'?', four industriel'?', etc.) | **Tableau 2.2.2b** |
|  | Autre source d’émission de contaminants (émission provenant d’une aire de circulation, d’une aire d'entreposage et de manutention de matières en vrac, un point de transfert ou de transbordement de matières, etc.) | **Tableau 2.2.2c** |

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un schéma du procédé ou un diagramme d’écoulement et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du point d’émission  (comme identifié sur les plans soumis) | Procédé, activité ou équipement générateur | Appareil ou équipement d’épuration des émissions  Si Oui, indiquez le type. | |
| *Saisissez les informations.* | ... | Oui Non | ... |
| ... | ... | Oui Non | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | Oui Non | ... |

***Tableau 2.2.2a*** *– Description des sources d’émissions de contaminant dans l’atmosphère provenant d’un procédé, d’une activité ou d’un équipement*

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

***Tableau 2.2.2b*** *- Description des sources d’émissions de contaminants dans l’atmosphère provenant d’un équipement utilisant des combustibles*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du point d’émission  (comme identifié sur les plans soumis) | Équipement | Capacité calorifique nominale\* de l’équipement (MW) | Puissance nominale\*\* de l’équipement (MW) | Échange thermique | | Combustible utilisé | | | | Appareil ou équipement d’épuration des émissions  Si Oui, indiquez le type. | |
| Type | Si indirect, indiquez le fluide caloporteur utilisé. | Type | Quantité annuelle maximale utilisée (incluant l’unité de référence) | Valeur calorifique (MJ/kg sec, MJ/L ou MJ/m3) | Composition\*\*\* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | Direct  Indirect | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non | ... |
| ... | ... | ... | ... | Direct  Indirect | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | Direct  Indirect | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Non | ... |

\* Débit calorifique maximal d’alimentation de l’équipement selon les spécifications fournies par le fabricant.

\*\* Puissance utile maximale de l’équipement selon les spécifications fournies par le fabricant.

\*\*\*Teneur du combustible en halogènes totaux (masse sèche), en soufre (masse/masse sèche), en métaux, en humidité, etc.

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

***Tableau 2.2.2c*** *- Description des sources d’émission de contaminants dans l’atmosphère provenant d’autres sources*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification de la source d’émission  (comme identifié sur les plans soumis) | Description de la source d’émission | Type de matériel entreposé ou manutentionné, s’il y a lieu  (incluant la nature, la granulométrie et la quantité) | Description de l’entreposage ou mode de manutention, s’il y a lieu | Superficie de la source d’émission (m2) | Hauteur de la source (m) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.2.3 Une ou des sources d’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' sont-elles rejetées par un point d’émission canalisé (exemples : cheminée, évent, etc.)(art. 18(1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.

2.2.4 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les caractéristiques de chaque point d’émission (art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Le débit et la vitesse d’émission doivent correspondre à la capacité nominale d’alimentation ou de production, à la capacité calorifique nominale ou à la puissance nominale, selon le cas.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du point d’émission  (comme identifié sur les plans soumis) | Type de sortie | Diamètre du point d’émission (m) | Hauteur du point d’émission au-dessus du bâtiment (m) | Débit d'émission  (m3/h) | Vitesse d'émission (m/s) | Température des émissions à la sortie (°C) | Fréquence d'émission |
| *Saisissez les informations.* | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... | ... | ... | *Choisissez un élément.* |
| ... | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... | ... | ... | *Choisissez un élément.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *Choisissez un élément.* | ... | ... | ... | ... | ... | *Choisissez un élément.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Nature et taux d’émission des contaminants

Pour chacune des sources d’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?', fournissez la nature et la quantification des taux d’émission de chacun des contaminants. Il n’y a aucun seuil sous lequel la quantification n’est pas requise, tout contaminant qui est susceptible d’être émis doit être quantifié.

3.1 Dans le tableau ci-dessous, identifiez tous les contaminants'?' susceptibles d’être émis dans l’atmosphère'?' par le projet (art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Notes : Indiquez le taux d’émission pour chacune des sources identifiées à la section 2.2 et ce, selon la capacité nominale d’alimentation ou de production ou encore selon la capacité calorifique nominale ou la puissance nominale, selon le cas. Si pour un contaminant, aucune norme ou aucun critère de qualité de l’atmosphère n’est disponible, une comparaison aux seuils d'évaluation préliminaire des risques (SEPR) doit être réalisée. Lorsque les seuils d'évaluation préliminaire des risques sont susceptibles d'être dépassés ou qu'aucun seuil d'évaluation préliminaire des risques n'est disponible, une évaluation de la toxicité de ce contaminant devra être faite. Pour plus d’informations à ce sujet, contactez la direction régionale du ministère.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Contaminant | No CAS  (Chemical Abstracts Service)\* | Le contaminant est-il listé à l'annexe K du RAA? | Le contaminant est-il listé au document *Normes et critères québécois de qualité de l’atmosphère*? | Code d’identification de la ou des sources d’émission  (comme identifié sur les plans soumis) | Taux maximal d'émission\*\*  (incluant l’unité de référence (g/s, g/m2 sec, unités d'odeur/sec ou unités d'odeurs/m2 sec.) | Norme réglementaire d'émission à la source | |
| La source est-elle visée? | Si vous avez répondu Oui, indiquez la référence légale concernée. |
| *Saisissez les informations.* | ... | Oui Non | Oui Non | ... | ... | Oui Non | ... |
| ... | ... | Oui Non | Oui Non | ... | ... | Oui Non | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | Oui Non | Oui Non | ... | ... | Oui Non | ... |

\* Si le contaminant est constitué de particules fines, particules totales et d’odeur, indiquez « Ne s’applique pas » dans la case No CAS

\*\* Par période d’application de la norme ou du critère.

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les pièces justificatives des calculs des niveaux d’émission et tout autre renseignement ou document permettant de démontrer la conformité du projet à la LQE ou à l’un de ses règlements (exemples : émissions calculées par un ingénieur, rapport d’échantillonnage réalisé selon les méthodes de référence, informations du fabricant de l’équipement, etc.). Ces documents seront d’ailleurs exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Modélisation de la dispersion atmosphérique et de la dispersion des odeurs

Le *Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique* et le *Guide d’instructions - Préparation et réalisation d’une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques - Projets miniers* présentent la méthodologie et les modèles préconisés par le ministère pour la réalisation d’une étude de dispersion atmosphérique. Afin d’assurer que la modélisation est conforme aux exigences du ministère, il est fortement recommandé de faire valider le devis auprès du ministère avant de déposer le rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique'?' requis dans le cadre de la demande. Cette validation assure également une analyse plus rapide de la demande. Pour faire valider le devis, téléchargez et remplissez le *formulaire Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique*. Le contenu et les explications relatifs au devis sont également présents aux guides mentionnées.

Notez que pour la modélisation de la dispersion atmosphérique, toutes les sources d’émission de contaminants'?' atmosphériques doivent être prises en compte, même celles qui sont issues d’une activité ou d’un équipement exempté d’une autorisation ministérielle ou encadrées par une déclaration de conformité ou même une autre autorisation ministérielle.

4.1 Le projet ou l’une de ses activités requière-t-il le dépôt d’une modélisation de la dispersion atmosphérique'?' en vertu des articles 79, 87, 95, 108, 123, 126 et 247 du REAFIE (art. 18(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 4.4.

4.2 Un devis de modélisation a-t-il fait l’objet d’une approbation préalable du ministère (art. 18(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé d’intégrer au devis tous les éléments de la liste de vérification de la question 4.3 excluant les scénarios de modélisation qui ne sont pas requis. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.3 Joignez la modélisation de la dispersion atmosphérique'?' réalisée par un professionnel'?' ou une autre personne compétente et complétez la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer que le document contient minimalement les renseignements exigés à l’annexe H du RAA (art. 18(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
|  | Renseignements nécessaires au devis et à l’étude |
|  | Nom et version du modèle utilisé (AERMOD version 21112 ou plus récent) |
|  | Options autres que celles par défaut et les justifications applicables, le cas échéant |
|  | Choix de l’environnement'?' (rural/urbain – suivant la « Land use procedure », Appendix W section 7.2.1.1 (b)i) |
|  | Dimension du domaine de modélisation (par défaut, 10 km par 10 km) |
|  | Scénario(s) de modélisation  Chaque scénario doit comprendre l’horaire d’émission quotidienne, hebdomadaire et annuelle de chacune des sources considérées. Par défaut, les sources doivent être considérées actives 7 jours sur 7 afin de considérer tout l’éventail des conditions météorologiques possibles. Les scénarios doivent permettre de reproduire les pires concentrations attendues en fonction de la période d’application de la valeur limite. |
|  | Caractéristiques physiques des sources d’émission  Ensemble des paramètres devant être fournis au modèle pour chaque source, incluant le schéma de procédé, l’emplacement des évents et des équipements présents dans le bâtiment ou local  Pour les sources autres que ponctuelles (ponctuelle « capped » ou horizontale, volumique et surfacique), une description des caractéristiques réelles de la source, incluant une photo ou un schéma, au besoin |
|  | Calculs effectués pour obtenir les taux d’émission (Exemple de calculs et/ou fichier Excel, fiches signalétiques, fiches techniques des équipements, résultats de caractérisation, etc.) |
|  | Liste de l’ensemble des contaminants'?' émis avec leur numéro d’identification CAS, incluant les substances sans norme ou critère de qualité de l’atmosphère'?' |
|  | Renseignements supplémentaires demandés pour une modélisation de niveau 2 : |
|  | Description de la grille des points de calcul  Récepteurs aux 50 mètres sur la limite de propriété ou de la zone industrielle et récepteurs « multi-tier » avec un espacement maximal de 100 mètres à proximité des sources |
|  | Provenance et période des données météorologiques (si les données météorologiques pour la station la plus représentative sont publiées sur le site internet du ministère, elles doivent être utilisées telles quelles) |
|  | Caractéristiques de surfaces nécessaires à la préparation des fichiers de données météorologiques  S’il y a lieu, un rapport de Bowen, d’albédo et de rugosité de surface pour chaque saison et chaque secteur (ce rapport doit inclure une carte montrant les secteurs choisis et la classification de l’utilisation du sol NLCD92 dans un rayon de 1 km) |
|  | Résultats présentés sous forme de tableau et de carte conformes aux dispositions de l’annexe H du RAA |

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Passez à la section 5.

4.4 La demande concerne-t-elle la construction ou la modification d’une source de contamination ou l’augmentation de la production d’un bien ou d’un service susceptible d’augmenter la concentration dans l’atmosphère'?' d’un contaminant'?' mentionné à l’annexe K du RAA au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant (art. 18(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, prenez connaissance de la note ci-dessous et passez à la question 4.7.

Note : Lorsque la demande concerne la construction ou la modification d’une source de contamination ou l’augmentation de la production d’un bien ou d’un service non susceptible d’augmenter la concentration dans l’atmosphère d’un contaminant mentionné à l’annexe K du RAA au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant, une démonstration quantitative doit être fournie. De façon générale, si les concentrations à la source de l’ensemble des contaminants émis sont inférieures aux valeurs limites applicables dans l’atmosphère, et ce, pour l’ensemble des sources, on pourra considérer que les changements ne sont pas susceptibles d’entrainer un dépassement des valeurs limites de l’annexe K du RAA.

4.5 Un devis de modélisation a-t-il fait l’objet d’une approbation préalable du ministère (art. 18(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé d’intégrer au devis tous les éléments de la liste de vérification de la question 4.3 excluant les scénarios de modélisation qui ne sont pas requis. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.6 Conformément à l’article 197 du RAA, joignez la modélisation de dispersion atmosphérique réalisée par un professionnel'?' ou une autre personne compétente et utilisez la liste de vérification de la question 4.3 pour vous assurer que le document contient minimalement les renseignements exigés à l’annexe H du RAA (art. 18(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Passez à la section 5.

4.7 Démontrez que les contaminants'?' rejetés dans l'atmosphère'?' ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort d’un être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité de l’environnement'?', aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens (art. 18(2) REAFIE).

R NR SO

Le ministère recommande l'utilisation des modèles de dispersion atmosphérique prescrits à l’annexe H du RAA pour l'évaluation de cet impact. Au besoin référez-vous à la liste de vérification de la question 4.3 pour vous assurer que le document contient minimalement les renseignements exigés à l’annexe H du RAA.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des sources d’émission

5.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b – Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

R NR SO

* les points de rejets dans l’atmosphère'?';
* les points de mesure et/ou d’échantillonnage et de tout autre installation utilisée à cette fin.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

5.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les points de rejet des cheminées;
* tout autre point de rejet dans l’atmosphère'?'.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Mesures d’atténuation

6.1 Décrivez les mesures d’atténuation proposées pour prévenir, éliminer ou réduire l’émission de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' (art. 18(3) REAFIE).

R NR SO

Si un abat-poussière est utilisé pour le contrôle des émissions de particules, précisez le type d’abat-poussière.

|  |
| --- |
| Aucune mesure d’atténuation, *justifiez.* |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Mesures de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle

7.1 Énumérez les sources d'émission munies d’équipements de surveillance en continu et précisez le type d'équipement et les paramètres enregistrés (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

S'il s'agit d'une exigence règlementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l’article visé.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucun équipement de surveillance en continu) |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

7.2 Énumérez les sources d’émission visées par les mesures de contrôle des émissions atmosphériques (échantillonnage) et précisez les paramètres mesurés et la fréquence des mesures (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

S'il s'agit d'une exigence règlementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l’article visé.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune mesure de contrôle des émissions atmosphériques) |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

7.3 Indiquez les sources d’émission pour lesquelles des registres sont tenus et précisez la fréquence et la nature des informations consignées (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

S'il s'agit d'une exigence règlementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de l’article ou de la section visée.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune tenue de registre) |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

7.4 Une modélisation de la dispersion atmosphérique'?' sera-t-elle réalisée périodiquement (art. 18(4) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 7.6.

7.5 Indiquez les sources d’émission visées par la réalisation périodique d'une modélisation de la dispersion atmosphérique'?' de certains contaminants'?' et précisez les contaminants à modéliser et la fréquence de modélisation (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

S'il s'agit d'une exigence règlementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l’article visé.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

7.6 Décrivez toute autre mesure de suivi, d’entretien, de surveillance ou de contrôle pour réduire l’émission de contaminants'?' atmosphériques (art. 18(4) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Aucune mesure d’entretien, de surveillance ou de contrôle, *justifiez.* |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Informations complémentaires

8.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements ou par une autorisation délivrée au terme d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts (art. 18(5) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

8.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

8.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d - Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**appareil de combustion** : appareil à échange thermique indirect utilisant un combustible pour les fins de chauffage, pour les fins d’un procédé industriel ou pour la production d’électricité (art. 55 RAA).

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant**: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**four industriel** : appareil à échange thermique direct utilisant un combustible pour les fins d’un procédé industriel (art. 55 RAA).

**modélisation de la dispersion atmosphérique** : il existe 2 modèles :

* le modèle de niveau 1, utilisé dans le cas d'une source unique d'émission d'un seul contaminant dans l'atmosphère;
* le modèle de niveau 2, exigé lorsqu'il y a plus d'une source d'émission émettant le même contaminant ou lorsque, pour une source unique, la concentration d'un des contaminants, calculée à l'aide d'un modèle de niveau 1 est jugée significative suivant la relation suivante : C ≥ 4 x (VL-Ci)/5 - où VL et Ci sont, respectivement, la valeur limite et la concentration initiale prévues aux annexes G et K du RAA.

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).